

MRC de Témiscamingue

*Angliers * Béarn * Belleterre * Duhamel-Ouest * Fugèreville * Guérin * Kipawa * Laforce * Laniel (INO) *
Latulipe-et-Gaboury * Laverlochère * Lorrainville * Moffet * Nédélec * Notre-Dame-du-Nord * Rémigny *
St-Bruno-de-Guigues * St-Édouard-de-Fabre * St-Eugène-de-Guigues * Témiscaming * Ville-Marie*

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209 ● Ville-Marie (Québec) J9V 1X8
Téléphone : 819 629-2829 / Ligne sans frais : 1 855 622-MRCT (6728) ● Télécopieur : 819 629-3472
Courriel : mrc@mrctemiscamingue.qc.ca ● Site Internet : www.mrctemiscamingue.org



RAPPORT

CONSULTATIONS PUBLIQUES

portant sur le projet de Plan de gestion
des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020
de la MRC de Témiscamingue



Déposé par la commission de consultation
Avril 2016

05/05/2016

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	2
LA COMMISSION.....	3
MEMBRES DE LA COMMISSION.....	3
RÔLE DE LA COMMISSION.....	3
CONSULTATIONS PUBLIQUES.....	4
Avis public	4
Diffusion du projet PGMR	4
Déroulement des assemblées.....	4
Questions soulevées par les citoyens et interventions lors des assemblées	5
SYNTHÈSE DES MÉMOIRES ET DES INTERVENTIONS	6
RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION.....	22
ANNEXE 1 Avis public et sommaire du PGMR	
ANNEXE 2 Liste des personnes présentes aux assemblées publiques	
ANNEXE 3 Présentation PowerPoint du projet de PGMR	
ANNEXE 4 Résolutions de la MRC de Témiscamingue	

AVANT-PROPOS

En octobre 2015, le conseil de la MRC de Témiscamingue adoptait son projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020. Comme prévu par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), à la section VII, une période de consultation publique a été mise en place afin de favoriser la participation de la population sur les décisions qui ont été prises au regard du PGMR.

À la suite de cette période de consultation, la population et tous les acteurs concernés, intéressés de près ou de loin à ce projet de PGMR, ont été invités à trois séances de consultation publique. Ces assemblées ont été menées par une commission dont les membres représentaient divers milieux de notre communauté. Ces consultations ont eu lieu le 24 mars à Guérin, le 30 mars à Laverlochère et le 31 mars à Témiscaming.

Les membres de la commission, ayant pris connaissance du projet de PGMR, lu les différents mémoires déposés et écouté les avis et propos formulés par les citoyens et différents acteurs lors des assemblées publiques, ont pu apporter leurs commentaires et recommandations pour la rédaction du présent rapport.

Vous trouverez dans ce document tous les éléments de la mise en place de ladite commission, de la diffusion du projet de PGMR ainsi que de la nature des propos qui ont été formulés lors des assemblées. Aussi, vous y trouverez les recommandations des membres de la commission suite à ce processus de consultation.

LA COMMISSION

Conformément à l'article 53.13 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), tout PGMR doit être soumis à un processus de consultation publique qui se tient par l'intermédiaire d'une commission. Celle-ci doit être constituée d'au plus dix membres désignés par le conseil, dont au moins un représentant du milieu des affaires, un représentant du milieu syndical, un représentant du milieu sociocommunautaire et un représentant des groupes de protection de l'environnement.

MEMBRES DE LA COMMISSION

La commission de consultation publique était constituée de huit membres, dont quatre sont issus des secteurs désignés selon l'article 53.13 de la LQE et quatre autres du secteur municipal. Les noms des commissaires et leur secteur de provenance sont présentés ci-dessous :

Nom	Représentant	Fonction / organisme
M. Pascal Champoux	Milieu des affaires	Champoux électrique inc.
M. Éric Cloutier	Milieu sociocommunautaire	Centre de santé – Pavillon Ste-Famille
M. Bernadin Létourneau	Milieu syndical	Représentant de l'AREQ
Mme Sophie Laliberté	Groupes de protection de l'environnement	Conseil régional de l'Environnement de l'Abitibi-Témiscamingue
M. Arnaud Warolin	Milieu municipal	Préfet de la MRCT
M. Bernard Flébus	Milieu municipal	Maire de Ville-Marie
M. Luc Lalonde	Milieu municipal	Maire de Béarn
M. Tomy Boucher	MRCT	Directeur général intérimaire MRCT

La commission était également supportée par Mme Katy Pellerin de la MRC qui agissait à titre de personne-ressource pour tout le processus de consultations publiques. Monsieur Tomy Boucher assurait l'animation des assemblées publiques.

RÔLE DE LA COMMISSION

Pendant et après les assemblées, et ce, en vertu de l'article 53.15 de la LQE, les membres de la commission ont eu les mandats suivants :

- ✓ S'assurer que les explications nécessaires à la compréhension du projet de PGMR sont fournies;
- ✓ Voir à ce que tout questionnement soit pris en considération;
- ✓ Entendre tout citoyen, groupe, organisme, etc. désirant s'exprimer sur le projet de PGMR;
- ✓ Prendre en note les commentaires, préoccupations et avis recueillis au cours des assemblées publiques;
- ✓ Rédiger un rapport sur les assemblées;

- ✓ Transmettre le rapport des assemblées publiques au Conseil de la MRC qui devra l'acheminer au ministre du *Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* et le rendre public.

CONSULTATIONS PUBLIQUES

Avis public

Conformément à l'article 53.13 de la LQE, la commission devait tenir au moins deux assemblées publiques dans le territoire d'application du plan projeté. La commission a toutefois décidé d'en tenir trois, afin de rejoindre le plus de gens possible. La tenue de ces assemblées publiques a eu lieu aux dates et endroits suivants :

1^{re} assemblée

Date : Jeudi 24 mars 2016

Heure : 19 h

Lieu : Guérin

Adresse : 516, rue St-Gabriel
Ouest (salle Polyvalente)

2^e assemblée

Date : Mercredi 30 mars 2016

Heure : 19 h

Lieu : Laverlochère

Adresse : 11, rue St-Isidore
Ouest (salle Le Pavillon)

3^e assemblée

Date : Jeudi 31 mars 2016

Heure : 19 h

Lieu : Témiscaming

Adresse : 20, rue Humphrey
(salle du Club de l'Âge d'Or
au Centre)

Préalablement à la réalisation de ces assemblées et tel que stipulé par l'article 53.14 de la LQE, un avis public, accompagné du sommaire du projet de PGMR, a été publié dans 2 journaux diffusés sur le territoire de la MRC (le Reflet et le Contact) au moins 45 jours avant la tenue de la première assemblée publique, soit le 3 février 2016 (voir annexe 1). Cet avis a également été diffusé sur le site Internet et le Facebook de la MRC de Témiscamingue.

Une semaine avant la tenue des assemblées, des messages à la radio et aux deux télévisions communautaires rappelaient à la population les dates, lieux et heures des consultations publiques.

Diffusion du projet PGMR

Comme stipulé par l'article 53.14 de la LQE, le projet de PGMR a été disponible en version papier pour consultation, dans les bureaux de chaque municipalité locale visée par le PGMR et à la MRC. La version électronique était en ligne, sur le site Web de la MRC, durant toute la période de consultation.

Déroulement des assemblées

Les assemblées débutaient par l'inscription des personnes présentes, la présentation des membres de la commission, leur mandat et des objectifs des consultations publiques, ainsi que la présentation du projet de PGMR. À la suite de celle-ci suivaient la présentation des interventions (personnes voulant déposer un mémoire), puis les questions du public.

Pour le bon déroulement des assemblées, il a été convenu que toute intervention devait être effectuée par l'entremise de l'animateur de la commission.

De plus, les participants étaient informés qu'un rapport serait rédigé et comprendrait les sujets, les avis, les préoccupations, les propositions ou autres éléments les plus récurrents lors des assemblées.

Voici la participation aux diverses assemblées de consultation publique (voir annexe 2 pour la liste complète des participants) :

Lieu et date	Nombre de participants
Guérin – 24 mars	2
Laverlochère – 30 mars	22
Témiscaming – 31 mars	8
Total	32

Questions soulevées par les citoyens et interventions lors des assemblées

Lors des assemblées publiques, une période de questions était proposée pour les gens qui voulaient avoir des précisions sur le projet de PGMR et sur les différents enjeux. De plus, deux mémoires ont été déposés à la MRC dans le cadre des consultations, soit un du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT), ainsi qu'un deuxième de la Corporation de développement communautaire (CDC) du Témiscamingue. Ce dernier a été présenté lors de l'assemblée du 30 mars à Laverlochère, tandis que celui du CREAT a été reçu par courriel le 31 mars. Finalement, nous avons reçu des recommandations par courriel d'une citoyenne, le 12 avril.

Voici un résumé des questionnements et propos soulevés par les citoyens, ainsi que les recommandations retrouvées dans les différents mémoires. Certaines de ces recommandations ont été intégrées (en totalité ou en partie) dans le projet de PGMR, d'autres n'ont pas été retenues, tandis que quelques-unes étaient déjà prévues (ou présentes) dans le PGMR. Finalement, certaines questions ont été répondues directement lors des assemblées et les membres de la commission ont également pris acte de commentaires reçus.

SYNTHÈSE DES MÉMOIRES ET DES INTERVENTIONS

Sujet	Recommandations / commentaires (des citoyens et organismes)	Suivi / PGMR	Provenance et date
Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)	S'assurer qu'il y ait un budget attribué pour chacune des mesures d'ISÉ prévues.	Intégré en partie	Mémoire du CREAT reçu par courriel le 31 mars
	Que la MRC élabore un plan de communication détaillé pour le PGMR qui soit adapté à divers médias et qui propose des interventions ciblées ainsi qu'une patrouille verte.	Intégré en partie	
	Rechercher des partenariats en région afin de réaliser des économies d'échelle quant aux mesures d'ISÉ compatibles par exemple, au sujet du recyclage et du compostage.	Non retenu	
	S'assurer de ne pas dépenser des montants pour l'élaboration d'outils et de formations lorsque certains sont déjà disponibles et facilement adaptables.	Déjà prévu	
	S'assurer qu'un budget suffisant soit attribué aux formations et qu'il intègre tous les postes budgétaires requis.	Intégré en partie	
	Que la MRC développe des partenariats avec les organismes œuvrant en GMR sur son territoire et à travers la région de l'Abitibi-Témiscamingue afin de mettre sur pied des campagnes régionales en ISÉ destinées au milieu scolaire. Le CREAT recommande également de compléter la liste des collaborateurs.	Intégré en partie	
	Offrir des ateliers et des conférences sur les 3RV aux clientèles ciblées (ex. club de l'âge d'or, chasseurs et pêcheurs, détenteurs de baux de villégiature, d'abris sommaires, bureaux municipaux, membres des ZECS, citoyens TNO, communautés autochtones, etc.).	Intégré en partie	
	Inclure tous les types de résidus à la mesure 5.1	Intégré	
	Ajouter le CREAT dans la liste des collaborateurs pour cette mesure à travers son concours de La Chasse aux déchets sauvages, notamment lors de l'envoi d'ISÉ lors des renouvellements des baux d'abris sommaires.	Intégré	
	Prévoir un budget à la mesure 1.6 pour la mise en place de points de collecte supplémentaires et pour l'augmentation des services offerts ainsi que de la patrouille de sites, en lien avec les matières résiduelles générées par les activités de villégiature, de chasse et de pêche.	Intégré	

Sujet	Recommandations / commentaires (des citoyens et organismes)	Suivi / PGMR	Provenance et date
Réduction à la source	Il serait intéressant qu'un jour, on puisse espérer que toutes les matières résiduelles puissent servir à d'autres fins (matière première pour autre chose). Que ces matières suivent un cycle de vie différent (innover pour trouver des alternatives à d'autres produits). Utiliser les exemples du biomimétisme ou bioéconomie (économie circulaire) d'Idriss Aberkane et Gunter Pauli.	Commentaire reçu	Jacques Larouche 24 mars à Guérin et 30 mars à Laverlochère
	Importance de toujours respecter l'ordre des 3RV-E, toujours prioriser la réduction à la source.	Intégré en partie	Mémoire de la CDC présenté le 30 mars à Laverlochère
	La MRC devrait toujours prêcher par l'exemple. Les meilleurs déchets étant ceux qu'on ne produit pas, la MRC devrait bannir les petites bouteilles d'eau de toutes ses rencontres. Ces bouteilles sont un signe d'incohérence dans le message de la MRC. Est-ce que l'édifice de la MRC est accrédité « ICI on recycle »?	Intégré en partie	Adèle Beauregard 12 avril par courriel
	Modifier l'intitulé de l'Orientation 1 en changeant « réduire » par « diminuer ».	Intégré	
	Se doter d'une politique interne d'achat responsable et faire pression auprès des municipalités locales afin qu'elles y adhèrent.	Intégré en partie	
	Le CREAT recommande à la MRC de faire pression sur les municipalités locales afin que tous les locaux municipaux soient attestés ICI ON RECYCLE!	Intégré en partie	
	Que la MRC de Témiscamingue bannisse les gobelets à café, sacs en plastique et autres produits jetables, des bureaux des municipalités locales du Témiscamingue.	Intégré en partie	Mémoire du CREAT reçu par courriel le 31 mars
	Que la MRC diffuse sa politique interne d'achat responsable et de GMR auprès d'autres ICI de son territoire.	Non retenu	
	Le CREAT recommande à la MRC de Témiscamingue de tenir ses rencontres et ses événements de façon écoresponsable, afin de démontrer ses efforts de réduction à la source des MR.	Déjà prévu	
Analyser la faisabilité d'un bannissement des sacs de plastique sur son territoire.	Non retenu		

Sujet	Recommandations / commentaires (des citoyens et organismes)	Suivi / PGMR	Provenance et date
Réduction à la source (suite...)	Le CREAT recommande à la MRC de Témiscamingue d'intervenir auprès du gouvernement pour différents enjeux, dont l'instauration de lois régissant le suremballage, la vente et l'utilisation du plastique numéro 6 à des fins d'emballage, la consignation et le recyclage du verre, l'obsolescence programmée, etc.	Non retenu	Mémoire du CREAT reçu par courriel le 31 mars
	Inciter les ICI sur son territoire à réduire leurs emballages, et s'unir aux autres MRC pour exercer cette pression à travers toute la région.	Intégré en partie	
	Rendre accessibles les autocollants contre la sollicitation publicitaire à divers endroits fréquentés par les citoyens.	Non retenu	
	Le CREAT recommande à la MRC de Témiscamingue de se doter d'un programme de subventions octroyées à l'achat des couches lavables.	Non retenu	
	Élaborer un programme pour favoriser l'intégration de l'utilisation des couches lavables dans les milieux de garde.	Non retenu	
Réemploi	Nous devrions mettre un écoconseiller au service de la ressourcerie (base de main-d'œuvre) pour permettre à celle-ci d'avoir une raison d'affaires et, par le fait même, une meilleure éducation.	Intégré en partie	Chantale Tremblay 30 mars à Laverlochère
	Aider financièrement et collaborer avec les organismes et les entreprises en réemploi qui participent et alimentent la réflexion sur la collecte des encombrants ainsi que la gestion des matières concernées par le réemploi sur le territoire de la MRC.	Intégré en partie	Mémoire du CREAT reçu par courriel le 31 mars
	Ajouter la promotion des réseaux de seconde main dans ses mesures d'ISÉ telles que les sites Internet de vente entre particuliers, et adopter des mesures qui favorisent les ventes de garage ou la tenue d'évènements « Troc-tes-trucs » dans toutes les municipalités.	Intégré en partie	
	Ajouter les réparateurs œuvrant sur le territoire aux ressources proposées sur le site Web et dans les bottins GMR des mesures d'ISÉ de la MRC de Témiscamingue en spécifiant les différents objets acceptés.	Intégré en partie	

Sujet	Recommandations / commentaires (des citoyens et organismes)	Suivi / PGMR	Provenance et date
Réemploi (suite...)	Le milieu municipal doit supporter les vendeurs de produits usagés (vente de garage prolongée). Ces personnes favorisent la circulation de produits de seconde main qui sont ainsi détournés de l'élimination. Il faut les faire connaître et être conciliant dans l'application de la réglementation (sans accepter l'inacceptable).	Commentaire reçu	Adèle Beaugard 12 avril par courriel
Recyclage	Est-ce que nous avons un revenu du recyclage que nous envoyons à Gatineau? <i>Réponse : Non, nous ne recevons aucun revenu, mais les frais du recyclage nous sont compensés via le programme de Compensation pour la collecte sélective.</i>	Question / réponse	Pierre Bérubé 31 mars à Témiscaming
	Inciter Tricentris à bonifier le tri des matières recyclables et en parallèle, demander au gouvernement d'appuyer davantage l'innovation des centres de tri. De plus, le CREAT recommande à la MRC d'être plus coercitive avec les citoyens et les entreprises qui refusent de trier leurs matières recyclables ou qui le font de manière inappropriée.	Intégré en partie	Mémoire du CREAT reçu par courriel le 31 mars
	Le CREAT recommande à la MRC de Témiscamingue, à travers ses activités de concentration régionale, d'explorer à nouveau la possibilité d'un centre de tri régional avec les autres MRC de la région.	Non retenu	
	Se prononcer en faveur de la consigne du verre et d'autres contenants comme les bouteilles d'eau en plastique et adhérer à Pro-Consigne.	Non retenu	
	Être proactive en matière de recyclage et proposer aux écocentres d'ajouter des postes d'apport volontaire pour certaines matières.	Intégré en partie	
	Partager les résultats des nouveaux projets pilotes au sujet des plastiques agricoles d'ensilage aux autres MRC de la région et ajouter le CTRI et AgriRécup à la liste des collaborateurs pour la mesure 1.7.	Intégré en partie	
Matières organiques	Vérifier la possibilité d'avoir des échanges de transport pour le compost (via les conteneurs des REL). Si le transport du compost être gratuit, ça va inciter les municipalités à en prendre.	Commentaire reçu	Jocelyn Aylwin 24 mars à Guérin

Sujet	Recommandations / commentaires (des citoyens et organismes)	Suivi / PGMR	Provenance et date
Matières organiques (suite...)	Est-ce que le compost produit peut être utilisé pour la culture des champignons? Est-ce qu'il a été testé pour ça? <i>Réponse : Non. Actuellement, bien que nos tests s'avèrent conformes, nous ne pouvons pas garantir la conformité de l'ensemble de l'andain de compost dû à un mauvais tri effectué par le citoyen. Le compost ne peut donc pas être utilisé pour la culture d'aliments conçus pour la consommation humaine.</i>	Question / réponse	Jacques Larouche 24 mars à Guérin
	Optimiser la collecte des matières compostables	Commentaire reçu	Mémoire de la CDC présenté le 30 mars à Laverlochère
	Qu'est-ce que l'on fait avec les surplus? Est-ce qu'ils sont envoyés à l'enfouissement? <i>Réponse : Aucun compost ne sera enfoui. Actuellement, nous l'accumulons sur notre site. Dans l'éventualité où les municipalités et les citoyens n'utiliseraient pas les quantités produites, nous pourrions nous tourner vers les sites miniers et/ou contaminés pour du recouvrement ou pour la foresterie (plantation d'arbres), etc.</i>	Question / réponse	Aline Beauregard 30 mars à Laverlochère
	Suggère qu'il y ait de l'apport volontaire en milieu rural pour le compost (quelques sites avec conteneur semi-enfouis ou autres), ce qui inciterait les gens à participer, car beaucoup de gens ne veulent pas de bacs dans leur cour. <i>Réponse : L'expérience du recyclage par apport volontaire a démontré dans le passé que ce système ne rencontrait pas les objectifs en termes de volume récupéré. Toutefois, nous pourrions considérer le fait d'avoir un système combiné (apport volontaire et porte-à-porte).</i>	Commentaire reçu	Chantale Tremblay 30 mars à Laverlochère
	Il y aurait trop de collectes de compost durant l'hiver, étant donné que tout est gelé et que les quantités sont moins importantes l'hiver. Nous pourrions en prévoir moins et ainsi réduire les coûts. <i>Réponse : Nous avons déjà fait le test d'espacer les collectes en hiver, mais ça n'a pas été concluant. Nous nous sommes retrouvés avec plus de compost dans les bacs à déchets.</i>	Question / réponse	Jacinthe Marcoux 30 mars à Laverlochère

Sujet	Recommandations / commentaires (des citoyens et organismes)	Suivi / PGMR	Provenance et date
Matières organiques (suite...)	Le coût à la tonne de la collecte du compost est le plus cher versus le nombre de tonnes récupérées. Il faudrait travailler à réduire les coûts de collecte du compost. 30 % du volume des bacs à déchets devraient être mieux triés – aller au compost et au recyclage.	Commentaire reçu	Adèle Beauregard 30 mars à Laverlochère
	Il est prévu que nous avons jusqu'à la fin de l'année 2016 pour adopter les PGMR. Par contre, des MRC et villes au Québec ne font pas encore de compostage. Pourquoi? Est-ce qu'ils ont des privilèges? <i>Réponse : Toutes les MRC du Québec devront suivre le même chemin que nous. Ils ont les mêmes objectifs à suivre, c'est-à-dire d'atteindre 60 % de valorisation en 2016 et qu'en 2020, l'enfouissement sera interdit. Reste à voir s'ils vont réussir à les atteindre...</i>	Question / réponse	Carole Gaudet 31 mars à Témiscaming
	Ajouter une ou des mesures afin de lutter contre le gaspillage alimentaire.	Non retenu	Mémoire du CREAT reçu par courriel le 31 mars
	Intégrer le compostage, l'herbicyclage ainsi que le feuillicyclage aux mesures d'ISÉ de la MRC.	Intégré en partie	
	Effectuer une étude de suivi auprès des citoyens qui ont choisi d'implanter le compostage domestique à la maison.	Non retenu	
	Réduire les collectes de compostables en hiver, en informant bien les gens des coûts de collectes et donc des économies qu'on peut faire. Il faudrait offrir un bac supplémentaire à ceux qui produisent de grands volumes de compostables en hiver (s'il y en a...).	Commentaire reçu	Adèle Beauregard 12 avril par courriel
Boues	Il serait intéressant de voir si nous pouvons gérer localement la disposition des boues de fosses septiques pour éviter qu'elles soient traitées à l'extérieur de la région et vérifier la possibilité de mettre en place une structure définie pour gérer les boues (option au meilleur coût).	Commentaire reçu	Jocelyn Aylwin 24 mars à Guérin
	Pourquoi les boues de fosses septiques peuvent être transportées en Ontario, mais pas les déchets? <i>Réponse : Le règlement ne nous permet pas de transporter des déchets en Ontario. Par contre, si les matières sont transformées, elles peuvent l'être. Reste à vérifier pourquoi les boues ne sont pas soumises au règlement...</i>	Question / réponse	Aline Beauregard 30 mars à Laverlochère

Sujet	Recommandations / commentaires (des citoyens et organismes)	Suivi / PGMR	Provenance et date
Boues (suite...)	Documenter les installations septiques à l'aide des programmes de vidange systématique des boues de fosses septiques et exiger que les vidangeurs privés colligent ces informations par la mise en place de mesures adéquates en termes de traçabilité. Pénaliser les déversements intentionnels dans la nature par des entreprises non consciencieuses.	Intégré en partie	Mémoire du CREAT reçu par courriel le 31 mars
	Que la MRC chapeaute davantage la vidange des fosses septiques en partenariat avec les entreprises privées présentes afin de structurer et systématiser la collecte, secteur par secteur.	Intégré en partie	
	Que la MRC de Témiscamingue incite les municipalités à adopter des règlements encadrant la gestion des fosses septiques et de viser à leur conformité, particulièrement en milieu riverain.	Intégré en partie	
	Le CREAT recommande à la MRC de Témiscamingue d'accompagner les citoyens dont les fosses sont déclarées non-conformes et de faire pression auprès du gouvernement pour trouver des solutions autant pour le citoyen que pour la protection de l'environnement.	Intégré en partie	
Industrie, commerce et institution (ICI)	Promouvoir davantage la réduction à la source, notamment grâce à des concepts d'écoconception et d'économie circulaire pour les ICI.	Intégré en partie	Mémoire du CREAT reçu par courriel le 31 mars
	Le CREAT recommande que la MRC de Témiscamingue fasse la promotion de l'écologie industrielle et de l'économie circulaire tout en favorisant le réseautage, par exemple, en créant une Table en écologie industrielle, ou en faisant appel au Volet 3 du programme Performance des ICI en GMR de RECYC-QUÉBEC.	Non retenu	
	Mettre en place des incitatifs et/ou des pénalités visant à favoriser la réduction des déchets et le tri à la source chez les ICI.	Déjà prévu	
Encombrants, CRD, RDD, écocentres et dépotoirs sauvages	Il est intéressant de pouvoir réutiliser le matériel de l'Écocentre (bois, etc.). Ceci évite d'envoyer des volumes de matières à l'enfouissement.	Commentaire reçu	Jacques Larouche 24 mars à Guérin

Sujet	Recommandations / commentaires (des citoyens et organismes)	Suivi / PGMR	Provenance et date
Encombrants, CRD, RDD, écocentres et dépotoirs sauvages (suite...)	Où vont les produits électroniques et en quoi consistent ces matières? Est-ce que les électroménagers font partie de cette catégorie? <i>Réponse : Ce sont les produits électroniques (ordinateurs, périphériques informatiques, imprimantes, etc.). Ils sont acheminés vers un centre de recyclage approuvé par ARPE-Québec.</i>	Question / réponse	Jocelyn Aylwin 24 mars à Guérin
	Comment régler la problématique des bacs sans surveillance? <i>Réponse : Il n'y a pas de solution miracle. Le fait de mettre un système de surveillance par caméras peut améliorer la situation.</i>	Question / réponse	
	Reconnaître le rôle que jouent les organismes, entreprises, et individus qui sont présentement actifs dans la vente de produits usagés. Ce sont des partenaires de la MRCT en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles.	Commentaire reçu	Mémoire de la CDC présenté le 30 mars à Laverlochère
	Faciliter les opérations de ces partenaires notamment en leur permettant l'accès aux différents relais et à l'écocentre pour y prélever des produits et en leur permettant de rapporter des matières sans facturation.	Commentaire reçu	
	Accompagner ces partenaires pour s'assurer que leurs opérations soient conformes à la réglementation municipale.	Commentaire reçu	
	La MRCT pourrait procéder par appel d'offres pour choisir les entreprises et individus qui pourraient aller chercher des produits dans les relais et à l'écocentre. Il faut limiter les préleveurs pour maximiser leurs chances de rentabilité et leur pérennité. Le choix devrait se faire sur la qualité de la récupération et les possibilités de valorisation.	Commentaire reçu	
	Inclure, sur le site de la MRCT les coordonnées de ces partenaires.	Commentaire reçu	
Respecter la hiérarchie des 3RV dans la gestion des CRD, encombrants et résidus domestiques dangereux (RDD) qui parviennent à l'écocentre et aux REL. Prioriser le réemploi au recyclage et à la valorisation. Étendre cette mesure à tous les types de résidus qui parviennent à l'écocentre. La recherche de solutions devrait se faire en partenariat avec les autres MRC à l'échelle de la région et avec des acteurs clés du milieu (industriels, CTRI, CTTEI, etc.).	Déjà prévu	Mémoire du CREAT reçu par courriel le 31 mars	

Sujet	Recommandations / commentaires (des citoyens et organismes)	Suivi / PGMR	Provenance et date
Encombrants, CRD, RDD, écocentres et dépotoirs sauvages (suite...)	Intervenir auprès du gouvernement afin que les matières sans débouchés fassent l'objet d'un programme de type Responsabilité élargie des producteurs (REP).	Non retenu	Mémoire du CREAT reçu par courriel le 31 mars
	Aider le MERN à compléter l'inventaire régional des dépotoirs sauvages dans son PGMR 2016-2020, et augmenter le montant des amendes aux contrevenants ainsi que la surveillance des sites connus.	Intégré en partie	
	La collecte des encombrants ponctuellement, sur demande ou saisonnière, doit être maintenue et étendue aux municipalités qui n'offrent pas ce service.	Intégré en partie	
	Que la MRC de Témiscamingue incite les municipalités locales à prévoir un budget pour le transport lié à la collecte des encombrants et CRD, à l'espace d'entreposage, pour les items voués à la réutilisation, soit en transit ou géré sur place, ainsi qu'aux ressources humaines attirées.	Intégré en partie	
	Uniformiser et augmenter les types de matières acceptées aux REL.	Intégré en partie	
	La MRC de Témiscamingue devrait faire pression auprès d'ICI pour que certains deviennent des points de dépôt pour les RDD ou autres objets non acceptés par la collecte de porte en porte (piles, batteries, appareils électroniques, cartouches d'encre, etc.) grâce aux programmes déjà existants (Appel à recycler, ARPE-Québec, Recyc-Fluo, Fondation Mira, brigades TerraCycle, etc.).	Non retenu	
	Que l'écocentre de la MRC de Témiscamingue favorise davantage le réemploi et une réflexion devrait avoir lieu sur les moyens d'y parvenir, notamment en partenariat avec des organismes et des entreprises d'économie sociale du territoire.	Intégré en partie	
	Évaluer l'option d'ajouter des points de dépôts saisonniers pour les secteurs de villégiature et d'abris sommaires, pour les matières recyclables, les déchets et, idéalement, pour d'autres résidus.	Intégré en partie	
	Appliquer des incitatifs économiques pour favoriser le tri à la source des CRD.	Déjà prévu	
	Prévoir des incitatifs liés à l'obtention de permis pour le secteur CRD, à la fois pour les ICI et pour les citoyens.	Non retenu	

Sujet	Recommandations / commentaires (des citoyens et organismes)	Suivi / PGMR	Provenance et date
Élimination et incinération	Travailler à réduire les volumes de déchets ultimes et par la suite réévaluer la pertinence de l'incinération.	Commentaire reçu	Mémoire de la CDC présenté le 30 mars à Laverlochère
	Est-ce que la technologie (incinérateur) va être reconnue par le MDDELCC? <i>Réponse : Oui, car les incinérateurs sont déjà soumis au REIMR.</i>	Question / réponse	Aline Beauregard 30 mars à Laverlochère
	Est-ce que les incinérateurs visités en Europe sont homologués au Québec? <i>Réponse : On veut suivre les normes européennes pour être au-delà de celles québécoises.</i>	Question / réponse	
	Vous mentionnez que ce type d'incinérateur n'existe pas au Québec, mais que la technologie est éprouvée, ce qui est contradictoire. <i>Réponse : En fait, la technologie existe pour la biomasse et pour la filtration des gaz. Il faut simplement arrimer les deux technologies ensemble. La raison pour laquelle il n'y a pas plus d'incinérateurs actuellement, c'est que la majorité des MRC ont un LET sur leur territoire. Toutefois, selon nous, on ne fait que reporter le problème dans le temps. Les LET ont une garantie limitée (15-20 ans?). Donc, après cette période, que va décider le ministère? Déterrer les déchets pour éviter que ces sites polluent le sol? La MRC croit que nous devons tout de suite s'orienter vers une solution durable, qui évite l'enfouissement.</i>	Question / réponse	Chantale Tremblay 30 mars à Laverlochère
	Si la technologie n'est pas existante dans son ensemble, est-ce que ce sont les gens du Témiscamingue qui vont payer pour la preuve de concept? Cette preuve devrait être payée par les fournisseurs.	Commentaire reçu	
	Est-ce que vous aurez des garanties pour l'incinérateur? <i>Réponse : Oui, il est prévu qu'il y ait des garanties dans l'appel d'offres (pour les pièces, etc.). Toutefois, lors des consultations publiques en lien avec le projet d'incinérateur, nous aurons plus de réponses aux questions techniques.</i>	Question / réponse	Gilles Lepage 30 mars à Laverlochère

Sujet	Recommandations / commentaires (des citoyens et organismes)	Suivi / PGMR	Provenance et date
Élimination et incinération (suite...)	<p>À quelle période de l'année, nous comptons cesser l'incinération, étant donné que nous allons manquer de déchets à certains moments (hiver). Vous avez parlé de transporter le bois en provenance de l'Abitibi, donc ça vient à l'encontre de votre intention de réduire les GES (par le transport des matières).</p> <p><i>Réponse</i> : Au départ, nous allons brûler notre bois accumulé. Par la suite, si vraiment nous manquons de matières, nous pourrions nous tourner vers l'Abitibi, si elles sont prises avec leur bois. Actuellement, la plupart n'ont pas de plan B, donc s'il n'y a pas de sites pour la disposition du bois manufacturé et que l'Abitibi doit transporter leur bois vers les grands centres, l'incinérateur pourrait peut-être pallier à ce problème. Aussi, le fait d'en disposer au Témiscamingue, au lieu des grands centres, limiterait quand même les GES.</p>	Question / réponse	Gilles Lepage 30 mars à Laverlochère
	<p>Je trouve que vous manquez d'idées pour la valorisation de l'énergie. Le fait de mettre de la chaleur sous la plateforme, dont le compost n'est pas de bonne qualité de toute façon, n'est pas une solution très intéressante. Il faudrait raffiner ce volet-là et maximiser le potentiel de revenus.</p> <p><i>Réponse</i> : Nous regardons l'option de valoriser l'énergie avec des serres. Aussi, si nous obtenons de meilleurs rendements pour le compost, pour la foresterie entre autres, c'est positif.</p>	Question / réponse	
	<p>Qui va gérer les risques, d'autant plus si vous achetez un équipement outremer? Ce n'est pas à la population à prendre en charge le risque de l'équipement (refiler la facture aux gens). Si la population continue de décroître et que les volumes diminuent aussi, il ne faudrait pas se retrouver avec un éléphant blanc.</p> <p><i>Réponse</i> : Tout sera étudié avant d'aller de l'avant. Si au final, le risque est trop grand, le projet ne verra pas le jour. Toutefois, beaucoup de MRC regardent pour d'autres alternatives que l'enfouissement. Nous devons évoluer, d'autant plus que 40 % du budget de la MRC va aux matières résiduelles. Nous avons fait un grand pas dans ce domaine, c'est-à-dire qu'on est passé de dernier au Québec, avec la fermeture de nos DET, au 8^e rang en terme de génération de déchets. En Europe, ça fait près de 50 ans qu'ils font de l'incinération. C'est pour cette raison que nous voulons suivre leur modèle!</p>	Question / réponse	

Sujet	Recommandations / commentaires (des citoyens et organismes)	Suivi / PGMR	Provenance et date
Élimination et incinération (suite...)	<p>Vous dites que la population sera consultée pour le projet d'incinérateur. Par contre, il n'est pas indiqué clairement dans le PGMR. C'est comme si l'incinérateur était la seule voie.</p> <p><i>Réponse : Nous allons nous assurer que ce soit écrit clairement dans le document.</i></p>	Question / réponse	Gilles Lepage 30 mars à Laverlochère
	<p>Est-ce que les sites visités en Europe étaient privés ou publics?</p> <p><i>Réponse : Nous avons visité les deux. Certains fonctionnaient en cogestion, mais il semble que ce soit plus difficile au Québec, car le gouvernement ne préconise pas ce type de gestion. Nous sommes allés voir les pour et les contres de chaque modèle.</i></p>	Question / réponse	
	<p>Actuellement, la MRC regarde pour regrouper certains secteurs au Témiscamingue (fusions). Il ne serait donc pas préférable d'attendre ces regroupements avant d'aller de l'avant avec ce projet. Les décisions pourraient changer l'option de l'incinérateur?</p> <p><i>Réponse : La compétence en GMR est déjà à la MRC. Les services sont déjà regroupés, donc rien ne devrait changer à ce niveau, même avec des fusions.</i></p>	Question / réponse	
	<p>En ce qui concerne les partenariats avec des serres maraîchères, est-ce que cette option est élaborée? Est-ce que ce serait chapeauté par une autre équipe?</p> <p><i>Réponse : On veut valoriser l'énergie, mais nous en produirons très peu, vu la petite taille de l'incinérateur. On ne peut donc pas répondre à des besoins industriels. Nous sommes ouverts à des partenariats, à des petits projets qui auraient un intérêt. Nous aurons aussi une période de transition, pour fournir de l'énergie, ce qui sera un défi. Nous ne produirons pas d'électricité par contre, seulement de l'eau chaude.</i></p>	Question / réponse	Édith Lafond 30 mars à Laverlochère
	<p>Plusieurs questionnements sur les volumes à brûler, le contenu des poubelles (piles, contenants sous pression, etc.), la composition des cendres, leur toxicité, etc.</p>	Commentaire reçu	Jacinthe Marcoux 30 mars à Laverlochère

Sujet	Recommandations / commentaires (des citoyens et organismes)	Suivi / PGMR	Provenance et date
Élimination et incinération (suite...)	<p>Les avantages de l'incinération énumérés à la diapositive 25 pourraient être réglés par l'implantation d'une ressourcerie, d'autant plus que la marge de prix est très élevée (ce que coûte un incinérateur -vs- une ressourcerie).</p> <p><i>Réponse : Idéalement, il faudrait réaliser les deux projets, même si la ressourcerie n'est pas rentable. Il s'agit davantage d'un enjeu social. L'important, c'est de gérer de façon responsable nos matières résiduelles.</i></p>	Question / réponse	Jacinthe Marcoux 30 mars à Laverlochère
	<p>Le fait d'aller vers les amendes, pour les délinquants volontaires, est inévitable si nous voulons mieux trier et réduire les déchets ultimes. Certains ne comprendront pas s'ils n'ont pas à payer. Par contre, le jour où ce sera plus coercitif, le volume de déchets risque de diminuer. Donc est-ce que l'incinérateur fonctionnera quand même? Quels sont les impacts sur l'alimentation de l'incinérateur? La MRC doit combler les besoins de l'incinérateur, mais d'un autre côté, elle a la volonté de diminuer les volumes de déchets. Ça semble contradictoire. Il est important de continuer à étudier l'incinérateur, mais mettre l'emphase sur la réduction des volumes.</p> <p><i>Réponse : L'incinérateur que nous comptons fabriquer le sera en fonction de nos besoins réels. Nous pouvons comparer sa taille à de très petits fours (four à crémation, vétérinaire, four de bateau de croisière, etc.). Il ne s'agit pas de gros incinérateur, comme celui de la ville de Québec par exemple. Dans l'éventualité où il manquerait de volume, il sera toujours possible de l'arrêter et le repartir par la suite.</i></p>	Question / réponse	Adèle Beauregard 30 mars à Laverlochère
	<p>Il serait intéressant de recirculer l'eau contaminée dans le projet d'incinérateur pour le refroidissant des cendres par exemple.</p> <p><i>Réponse : C'est ce qui est prévu.</i></p>	Question / réponse	Pascal Robert 30 mars à Laverlochère
	<p>Si nous ne pouvons pas produire de l'électricité pour l'exporter, est-ce que nous pourrions du moins s'en servir à l'Écocentre?</p> <p><i>Réponse : Pour pouvoir faire de l'électricité, ça prend de la vapeur et c'est un autre procédé. Nous n'avons pas les capacités prévues pour en produire. Nous, on vise la production d'eau chaude.</i></p>	Question / réponse	

Sujet	Recommandations / commentaires (des citoyens et organismes)	Suivi / PGMR	Provenance et date
Élimination et incinération (suite...)	<p>Quand la construction de l'incinérateur est-elle prévue?</p> <p><i>Réponse : Nous espérons débiter au printemps 2017, pour opération à l'automne 2017.</i></p>	Question / réponse	Susan Gagné 31 mars à Témiscaming
	<p>Est-ce que les fournisseurs seront du Québec ou d'ailleurs? Est-ce que la technologie existe au Canada?</p> <p><i>Réponse : Nous allons aller avec la technologie qui va répondre à nos besoins. Un incinérateur de la taille dont nous regardons n'existe pas au Canada à l'heure actuelle. De plus, nous avons l'obligation de publier l'appel d'offres sur SEAO donc, nous pouvons nous retrouver avec une technologie de l'extérieur du pays. Des consultations liées directement à l'incinérateur suivront par la suite, pour les détails techniques.</i></p>	Question / réponse	
	<p>Au niveau des amendes, comment allons-nous gérer les bacs en commun (chemin de chalets, etc.)? Qui va recevoir l'amende?</p> <p><i>Réponse : Nous allons y aller par étape, c'est-à-dire de cibler les propriétaires de bacs résidentiels pour commencer, ce qui représente le plus gros volume. Si nous réglons 80 % de la situation, nous espérons que l'autre 20 % suivra.</i></p>	Question / réponse	
	S'assurer que le projet d'incinération ne serve pas à détourner des matières qui bénéficient déjà d'autres débouchés.	Déjà prévu	Mémoire du CREAT reçu par courriel le 31 mars
	Garantir le respect de la qualité de l'air et évaluer les potentiels risques environnementaux et sociaux liés à ce projet.	Déjà prévu	
	Tenir des consultations publiques au sujet du projet d'incinération.	Déjà prévu	
	On doit toujours respecter l'ordre des 3RV-E, le four se retrouve en cinquième position dans le E soit l'élimination qui peut se faire par enfouissement ou incinération. C'est trompeur de dire qu'on valorise les déchets.	Commentaire reçu	Adèle Beauregard 12 avril par courriel
	Il faut mettre l'emphase sur un meilleur tri, particulièrement pour sortir des bacs noirs ce qui peut aller dans les bacs bleus ou verts. Le temps des amendes est arrivé, tout en faisant la distinction entre l'erreur et la délinquance.	Déjà prévu	

Sujet	Recommandations / commentaires (des citoyens et organismes)	Suivi / PGMR	Provenance et date
Élimination et incinération (suite...)	Il peut être possible de réduire suffisamment les volumes du bac noir pour que le transport des matières restantes devienne plus économique que l'investissement dans un four, dont la technologie n'est pas éprouvée.	Commentaire reçu	Adèle Beauregard 12 avril par courriel
	La MRC doit écrire très clairement qu'elle fera une nouvelle consultation lorsque les aspects plus techniques et opérationnels du four seront connus.	Déjà prévu	
	La MRC doit s'engager à récupérer les cendres volantes du four à combustion même si la réglementation ne l'y oblige pas, étant donné son volume. Il ne faudrait pas que les filtres soient abandonnés pour faire des économies advenant un projet plus dispendieux que ce qui serait prévu.	Commentaire reçu	
Réglementation et taxation	Envisager l'implantation du principe pollueur-payeur pour la collecte de porte en porte, tout en offrant un accompagnement suffisant (patrouille verte) et en mesurant les impacts négatifs que cela pourrait représenter (incidence sur les dépotoirs sauvages). Ce principe devrait aussi s'appliquer aux ICI.	Non retenu	Mémoire du CREAT reçu par courriel le 31 mars
	Outre le principe pollueur-payeur, mettre en place d'autres mécanismes d'incitatifs financiers basés sur la collaboration des résidents et des ICI du territoire soucieux de contribuer à une meilleure GMR (ex. ristournes).	Déjà prévu	
Lieux publics et événements	Prendre des mesures incitatives pour favoriser la tenue d'évènements écoresponsables ou du moins à teneur réduite en production de déchets.	Déjà prévu	Mémoire du CREAT reçu par courriel le 31 mars
	S'assurer que chaque poubelle située dans un lieu public municipal (bord de route, parcs, etc.) puisse recueillir séparément les déchets, le recyclage, et idéalement, le compostage. Le recours à des bi-poubelles, voire des tri-poubelles afin que se retrouve systématiquement au même endroit les diverses options de tri pour le citoyen.	Intégré en partie	
Transport	L'optimisation du transport de MR devrait faire l'objet d'une mesure en soi dans le PGMR et devrait faire appel à la concertation régionale.	Non retenu	Mémoire du CREAT reçu par courriel le 31 mars

Sujet	Recommandations / commentaires (des citoyens et organismes)	Suivi / PGMR	Provenance et date
Suivi, veille, amélioration continue et concertation	Inclure des mesures de suivi au plan d'action.	Non retenu	Mémoire du CREAT reçu par courriel le 31 mars
	Ajouter la caractérisation des autres MR et ventiler les données par types de générateurs, par exemple, en effectuant des échantillonnages directement à la source.	Non retenu	
	Identifier et fixer des indicateurs et des cibles de suivi selon une approche GAR (Gestion axée sur les résultats).	Non retenu	
	Poursuivre la concertation en GMR sur son territoire et, régionalement, voir à la rendre d'autant plus structurée (ex. Tables régionales).	Intégré en partie	

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

À la lumière des propos et avis qui ont été formulés par les citoyens et les organismes lors des assemblées des 24, 30 et 31 mars, ainsi que des recommandations et commentaires présentés dans les deux mémoires déposés, les membres de la commission ont fait les constats suivants :

- ✓ La population a beaucoup d'interrogations et d'inquiétude face au projet d'incinérateur;
- ✓ Plusieurs commentaires et recommandations concernent les écocentres (et relais d'écocentres locaux), ainsi que toutes les matières ayant un potentiel de réutilisation;
- ✓ La mise en place d'actions concrètes de sensibilisation et de réduction à la source de tous les secteurs apparaît comme un incontournable.

Certaines recommandations étaient déjà couvertes par le plan d'action proposé au projet de PGMR ou étaient déjà en place dans la MRC de Témiscamingue, mais n'étaient simplement pas énoncées dans le document. Le libellé de certaines mesures au niveau de leur description, leur mise en œuvre, etc. a ainsi été précisé pour assurer une meilleure compréhension du texte par le lecteur. De la même façon, plusieurs bonifications ont été apportées dans le document afin de clarifier certains aspects qui semblaient moins définis.

Quelques recommandations ont semblé inappropriées au contexte du PGMR et n'ont donc pas été retenues par les membres de la commission. Finalement, les suggestions considérées pertinentes et retenues lors de l'analyse des mémoires et observations recueillies ont fait l'objet d'une proposition d'ajustement afin de bonifier et préciser le projet de PGMR et les mesures s'y rattachant.

En plus des points de suivi (intégré, intégré en partie, etc.) indiqués dans le tableau synthèse des mémoires et des interventions, voici un résumé des modifications qui seront apportées au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Témiscamingue :

- ✓ Ajuster le budget de chacune des mesures afin de tenir compte de tous les postes budgétaires requis (ressources humaines, frais de déplacement, publicité, achat de matériel, etc.);
- ✓ Élargir la diffusion des divers outils d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) aux médias sociaux (mesures 1.1, 1.2, 2.1, 3.1, 6.2 et 8.1);
- ✓ Encourager les relais d'écocentre locaux (REL) à récupérer davantage les matières ayant un potentiel de mise en valeur (entrepôts de meubles et autres articles réutilisables) (mesure 5.2);
- ✓ Promouvoir les réseaux de seconde main (récupérateurs divers, friperies, comptoirs familiaux, vente de garage, réparateurs d'objets divers, etc.) sur le site de la MRC et les médias sociaux (mesures 6.1);
- ✓ Indiquer dans le PGMR que la population sera consultée sur le projet d'incinération (consultations publiques) (section 5.3 du PGMR).

ANNEXE 1

Avis public et sommaire du PGMR



PROVINCE DE QUÉBEC... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMITÉ DE TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉS CONCERNÉES
Courriel : mrc@mrcstemiscamingue.qc.ca
Site Internet : www.mrcstemiscamingue.org

AVIS PUBLIC

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8
Tél. : 819 629-2829
Ligne sans frais : 1 855 622-MRCT (6728)
Télé. : 819 629-3472

ASSEMBLÉES DE CONSULTATION PUBLIQUE PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE

AVIS est donné par la directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRC de Témiscamingue, que trois assemblées de consultation publique sur le Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, adopté le 21 octobre 2015 conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, se tiendront comme suit :

1 ^{RE} ASSEMBLÉE	2 ^E ASSEMBLÉE	3 ^E ASSEMBLÉE
Date : jeudi 24 mars 2016	Date : mercredi 30 mars 2016	Date : jeudi 31 mars 2016
Heure : 19 h	Heure : 19 h	Heure : 19 h
Lieu : Guérin	Lieu : Laverlochère	Lieu : Témiscaming
Adresse : 516, rue St-Gabriel Ouest (salle Polyvalente)	Adresse : 11, rue St-Isidore Ouest (salle Le Pavillon)	Adresse : 20, rue Humphrey (salle du Club de l'Âge d'Or au Centre)

Ces assemblées de consultation publique seront présidées par une commission formée de représentants de différents milieux (affaires, syndical, sociocommunautaire et protection de l'environnement) ayant pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

Les personnes, groupes et organismes qui le souhaitent peuvent déposer des mémoires lors des assemblées de consultation publique ou les acheminer au préalable par courriel à katy.pellern@mrcstemiscamingue.qc.ca ou par la poste au bureau de la MRC de Témiscamingue au 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209, Ville-Marie (Québec) J9V 1X8. La date limite pour soumettre un mémoire est le 4 avril 2016.

Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Témiscamingue peut être consulté au bureau de la MRC de Témiscamingue et au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures normales d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Web de la MRC (www.mrcstemiscamingue.org).

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Katy Pellern, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles, par téléphone au 819 634-2233, poste 23 ou par courriel à katy.pellern@mrcstemiscamingue.qc.ca.

Donné à Ville-Marie, ce 28 janvier 2016.

Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière

SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE

MISE EN CONTEXTE

En 2005, la MRC adoptait son premier Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Selon l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement, les PGMR doivent être révisés tous les cinq ans.

La MRC de Témiscamingue a donc adopté, le 17 décembre 2014, une résolution confirmant son intention d'amorcer la révision de son PGMR, enclenchant ainsi le processus d'adoption du projet de PGMR. Le 21 octobre 2015, la MRC a adopté le projet de PGMR qui permet de dresser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, de déterminer les orientations et les objectifs poursuivis par la MRC et d'établir les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver.

Le PGMR doit couvrir l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles, c'est-à-dire le secteur résidentiel, le secteur industriel, commercial, institutionnel (ICI) et le secteur de la rénovation, de la construction et de la démolition (CRD). Il doit mener à la réalisation des objectifs nationaux fixés par le gouvernement du Québec.

CONTENU

Le contenu du projet de PGMR respecte les éléments prévus par la Loi sur la qualité de l'environnement et cadre avec les orientations et objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et de son Plan d'action quinquennal en vigueur. On retrouve à l'intérieur du document 6 chapitres :

- 1) Une description du territoire d'application.
- 2) L'organisation administrative de la MRC (mention des municipalités locales visées par le plan, ententes intermunicipales, répartition des responsabilités, etc.).
- 3) Un portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles (recensement des organismes et des entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles et des installations présentes sur le territoire).
- 4) Un inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire : résidentiel, ICI et CRD pour l'année 2013.
- 5) Un diagnostic territorial et une description des orientations et des objectifs ciblés par le PGMR.
- 6) Un plan d'action 2016-2020 permettant l'atteinte des objectifs fixés, incluant un budget, un calendrier de mise en œuvre et un programme de surveillance et de suivi.

Lors de la première version du PGMR, la MRC de Témiscamingue s'était donné comme objectif d'atteindre 65 % de valorisation de l'ensemble des matières résiduelles générées sur le territoire, ce qui était très ambitieux à l'époque puisque nous n'atteignons

que 4 % de mise en valeur selon les tonnages connus.

Plusieurs actions ont été réalisées et d'autres ont été modifiées et/ou améliorées afin de respecter les diverses lois et réglementations en vigueur. Dans l'ensemble, la grande majorité des matières résiduelles générées sur le territoire ont été prises en charge et des investissements ont été mis de l'avant afin de les gérer selon leur filière respective.

La MRC de Témiscamingue a été bien au-delà des objectifs qu'elle s'était fixés et a dépassé toutes les mesures qu'elle s'étaient données (de 2004 à 2008).

L'actuel projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) prévoit 25 mesures à réaliser de 2016 à 2020 afin d'atteindre les 8 orientations que la MRC s'est données :

- 1) Réduire la quantité de matières résiduelles vouées à l'enfouissement.
- 2) Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICL.
- 3) Améliorer la quantité et la qualité des matières compostables récupérées par les citoyens et les ICL.
- 4) Instaurer un programme de récupération des boues municipales et des installations septiques.
- 5) Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition.
- 6) Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi.
- 7) Encourager les générateurs à poser des gestes concrets.
- 8) Augmenter et encourager la récupération des produits électroniques, des piles et batteries, des lampes au mercure, des peintures et leurs contenants, des huiles, des filtres et leurs contenants.

Un des grands enjeux de ce projet de PGMR est l'implantation d'un incinérateur. Celui-ci permettra d'améliorer la gestion du résidu ultime (bac noir) et ainsi réduire le coût des déchets qui représente actuellement plus de 30 % du budget de gestion des matières résiduelles de la MRC.

Pour assurer le suivi de la mise en œuvre du PGMR, la MRC prévoit réaliser et diffuser annuellement un bilan de son état d'avancement. Le Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) de la MRC poursuivra également son mandat d'étudier et de recommander au conseil des maires les dossiers relatifs à la gestion des matières résiduelles sur le territoire.

ANNEXE 2

Liste des personnes présentes aux assemblées publiques



MRC de Témiscamingue

Angliers * Béarn * Bellettre * Duhamel-Ouest * Fugèreville * Guérin * Kipawa * Laforce * Laniel (INO) *
Latulipe-et-Gaboury * Laverlochère * Lorrainville * Moffet * Nédélec * Notre-Dame-du-Nord * Rémigny *
St-Bruno-de-Guigues * St-Édouard-de-Fabre * St-Eugène-de-Guigues * Témiscaming * Ville-Marie

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209 ● Ville-Marie (Québec) J9V 1X8
Téléphone : 819 629-2829 / Ligne sans frais : 1 855 622-MRCT (6728) ● Télécopieur : 819 629-3472
Courriel : mrc@mrctemiscamingue.qc.ca ● Site Internet : www.mrctemiscamingue.org

Liste des personnes présentes aux assemblées publique

Jeudi 24 mars 2016 – Guérin

Nom et prénom	Municipalité	Organisme ou représentant, le cas échéant
1. Jacques Larouche	Notre-Dame-du-Nord	Récré-eau-des-Quinze
2. Jocelyn Aylwin	Rémigny	Maire

Mercredi 30 mars 2016 – Laverlochère

Nom et prénom	Municipalité	Organisme ou représentant, le cas échéant
1. Carole Tremblay	Duhamel-Ouest	Citoyenne
2. Jean-Yves Parent	Duhamel-Ouest	Maire
3. Gaétane Cloutier	Fugèreville	Conseillère
4. Daniel Barrette	Laverlochère	Maire
5. Gérard Gingras	Laverlochère	Citoyen
6. Jacinthe Marcoux	Laverlochère	CDC
7. Michel Gauthier	Laverlochère	Citoyen
8. Aline Beauregard	Lorrainville	Citoyenne
9. Gérald Gauthier	Lorrainville	Citoyen
10. Gilles Lepage	Lorrainville	Citoyen
11. Jacquelin Gauthier	Lorrainville	Citoyen
12. Lucie Charest	Lorrainville	La Frontière
13. Gisèle Dallaire	Notre-Dame-du-Nord	Citoyenne
14. Jacques Larouche	Notre-Dame-du-Nord	Récré-eau-des-Quinze
15. Hélène Laverdière	St-Bruno-de-Guigues	Directrice ajointe
16. Édith Lafond	St-Eugène-de-Guigues	Mairesse
17. Marcel Robert	St-Eugène-de-Guigues	Citoyen
18. Pascal Robert	St-Eugène-de-Guigues	Citoyen
19. Robert Hénault	St-Eugène-de-Guigues	Agent de développement
20. Adèle Beauregard	Ville-Marie	CDC
21. Boualem Hadjouti	Ville-Marie	Radio-Canada
22. Lyne Gironne	Ville-Marie	Citoyenne

Jeudi 31 mars 2016 – Témiscaming

Nom et prénom	Municipalité	Organisme ou représentant, le cas échéant
1. Susan Gagné	Kipawa	Conseillère
2. Carole D. Gaudet	Témiscaming	Citoyenne
3. Chantal Marina Larouche	Témiscaming	TVCTK
4. Gabrielle Chaumont	Témiscaming	Journal Le Contact
5. Gisèle Desjardins	Témiscaming	Âge d'Or
6. Jocelyne Gagné	Témiscaming	TVCTK
7. Pierre Bérubé	Témiscaming	Conseiller
8. Sophie Lamarche	Témiscaming	Directrice générale

ANNEXE 3

Présentation PowerPoint du projet de PGMR

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) 2016-2020



Assemblées de consultation publique



MRC de Témiscamingue

24, 30 et 31 mars 2016

Assemblées publiques



	1 ^{re} assemblée	2 ^e assemblée	3 ^e assemblée
Date	Judi 24 mars 2016	Mercredi 30 mars 2016	Judi 31 mars 2016
Heure	19 h	19 h	19 h
Lieu	Guérin	Laverlochère	Témiscaming
Adresse	Salle Polyvalente	Salle Le Pavillon	Salle du Club de l'Âge d'Or au Centre

Déroulement de l'assemblée

3

- Inscription des personnes présentes;
- Présentation des membres de la commission, du mandat de celle-ci et des objectifs des consultations publiques;
- Présentation du projet de PGMR;
- Présentation des interventions;
- Période de questions.

Membres de la commission

4

Nom	Représentant
M. Pascal Champoux	Milieu des affaires
M. Éric Cloutier	Milieu sociocommunautaire
M. Bernadin Létourneau	Milieu syndical
Mme Sophie Laliberté	Groupes de protection de l'environnement
M. Arnaud Warolin	Milieu municipal
M. Bernard Flébus	Milieu municipal
M. Luc Lalonde	Milieu municipal
M. Tomy Boucher	MRCT

Mandat de la commission

5

- Diriger les assemblées publiques;
- S'assurer que les explications nécessaires à la compréhension du projet de PGMR sont fournies;
- Voir à ce que tout questionnement soit pris en considération;
- Rédiger un rapport sur les assemblées;
- Transmettre le rapport des assemblées publiques au Conseil de la MRC qui doit le rendre public.

Objectifs des consultations publiques

6

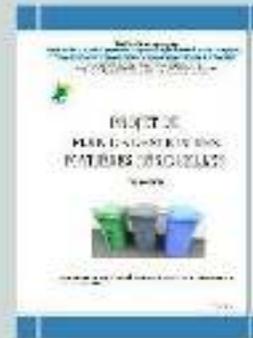
- Entendre tout citoyen, groupe, organisme, etc. désirant s'exprimer sur le projet de PGMR;
- Recevoir les commentaires, préoccupations et avis recueillis au cours des assemblées publiques;
- Modifier le projet de PGMR en fonction des avis reçus, s'il y a lieu.



Rôle d'un PGMR

7

- Dresser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles;
- Déterminer des orientations et des objectifs en respect avec la Politique québécoise, et ce, pour l'ensemble des générateurs (résidentiel, ICI et CRD);
- Identifier les moyens et les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.



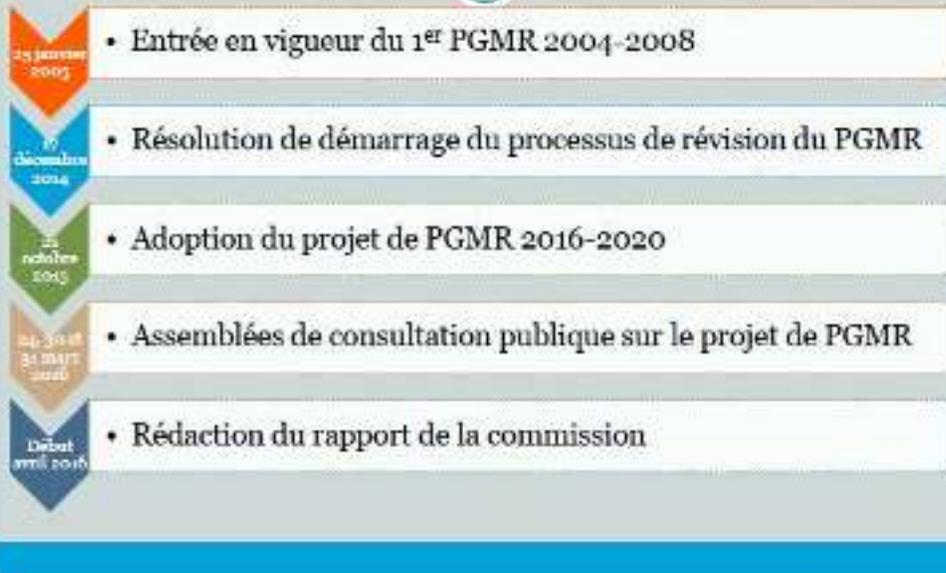
Générateurs et matières visées

8



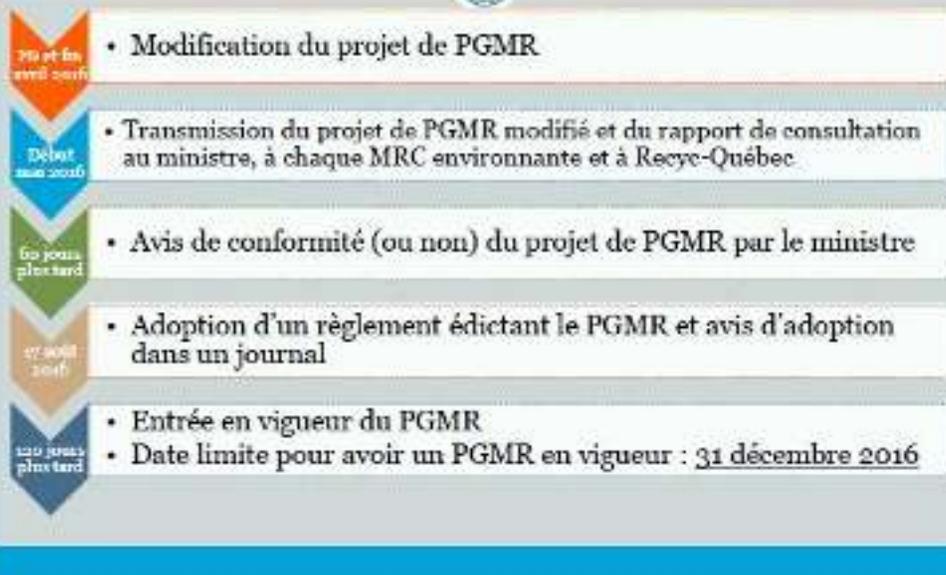
Historique et échéancier

9



Historique et échéancier

10



Présentation du projet de PGMR

11

- Chapitre 1** • Description du territoire d'application
- Chapitre 2** • Organisation administrative
- Chapitre 3** • Gestion actuelle des matières résiduelles
- Chapitre 4** • Inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire
- Chapitre 5** • Diagnostic territorial, orientations et objectifs
- Chapitre 6** • Plan d'action 2016-2020

Chapitre 1 Description du territoire d'application

12

Description géographique

- 19 235 km²
- 20 municipalités rurales (dont 3 villes)
- 2 TNO
- 4 communautés autochtones
- 4 ZECs (zones d'exploitation contrôlée)
- 1 réserve faunique
- 1 réserve écologique

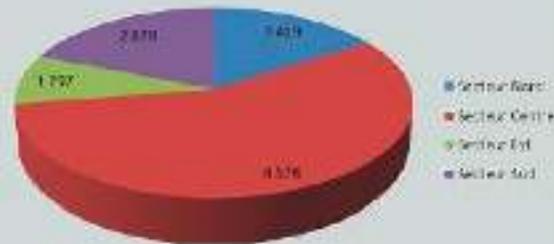


Chapitre 1 Description du territoire d'application

13

Démographie

- 16 387 habitants, incluant les communautés autochtones, répartis dans 4 secteurs géographiques.



Activités économiques

- 20 industries;
- 255 commerces;
- 115 institutions;
- 249 exploitations agricoles;
- Revenu d'emploi moyen (2011) : 43 191 \$.

Chapitre 2 Organisation administrative

14

Distribution des responsabilités

- Compétence de la MRC pour la gestion des matières résiduelles (déchets, matières recyclables et compostables);
- Responsabilités municipales.



Chapitre 2 Organisation administrative

15

Ententes et contrats



Encadrement législatif

- REIMR, redevances, compensation, etc.

Chapitre 3 Gestion actuelle des matières résiduelles

16

Recensement des installations, organismes et entreprises œuvrant en GMR sur le territoire

- CVT;
- Écocentre et REL;
- Centre de transfert;
- Plateforme de compostage;
- Centre de mise en ballots;
- Centre de tri des matières recyclables;
- Lieu d'enfouissement technique (LET);
- Bases de fosses septiques;
- Entreprises et organismes de récupération.



Chapitre 3 Gestion actuelle des matières résiduelles

17

Description des services offerts en GMR sur le territoire

- Programme d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISE);
- Collecte sélective de porte-à-porte;
- Collecte par apport volontaire;
- Collecte d'encombrants et de sapins de Noël;
- Points de dépôt de RDD.



Gestion des boues

- Boues municipales;
- Boues de fosses septiques;
- Boues issues des ICI.

Gestion des matières résiduelles dans les industries, commerces et institutions (ICI)

Gestion des matières résiduelles issues du secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD)

Chapitre 4 Inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire

18

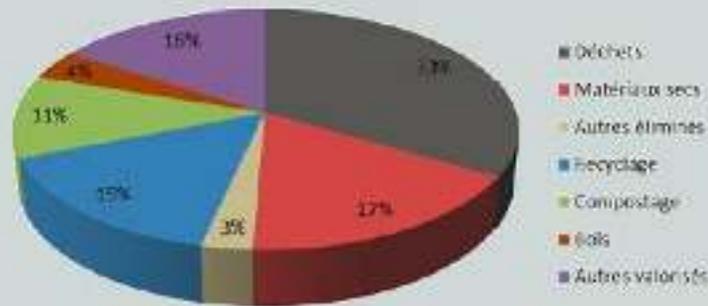
- Secteur résidentiel;
- Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI);
- Secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD);
- Inventaire synthèse des matières résiduelles.



Chapitre 4 Inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire

19

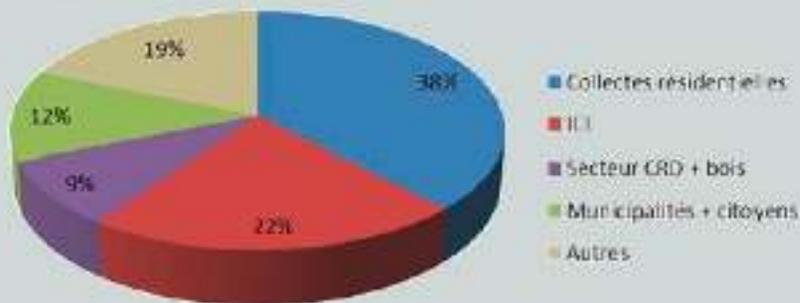
- Inventaire synthèse des matières résiduelles générées, par catégorie de produits, en 2013



Chapitre 4 Inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire

20

- Inventaire synthèse des matières résiduelles générées, par générateur, en 2013



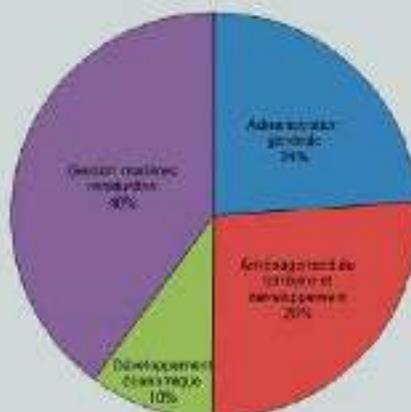
Bilan du premier PGMR

Identification des problématiques et des enjeux

- Secteur résidentiel;
- Secteur ICTI;
- Secteur CRD;
- Gestion des boues.



GMR = 40 % du budget global de la MRC



Projet d'incinérateur

Scénarios étudiés :

- Construction d'un LET au Témiscamingue (investissement entre 5 M\$ et 12 M\$ et frais annuels s'élevant entre 800 000 \$ et 1,7 M\$);
- Enfouissement de nos déchets au site industriel de Tembec (refus par le MDDELCC);
- Enfouissement de nos déchets en Ontario (refus par le MDDELCC);
- Gazéification (investissement de 30 M\$);
- **Incinération avec valorisation énergétique** (investissement d'environ 4 M\$ et frais annuels s'élevant à environ 510 000 \$);
- Scénario actuel ; transport vers le LET de Rouyn-Noranda (frais annuels s'élevant à environ 900 000 \$).

Projet d'incinérateur

Mission exploratoire Europe (France et Suède – mai 2014)

Buts :

- Visiter des usines d'incinération utilisant des technologies répondant à nos besoins;
- Voir des sites en exploitation;
- Rencontrer les gestionnaires de ces sites, afin d'obtenir des réponses à nos questions, en lien avec ce mode de gestion;
- Orienter nos choix de façon éclairée et prendre les meilleures décisions, le moment venu;
- Cibler une solution adaptée à notre réalité (MRC à caractère rural).



Projet d'incinérateur

Avantages :

- Réduction de l'empreinte environnementale (et des gaz à effet de serre (GES)) causée par le transport et l'enfouissement des déchets;
- Valorisation du déchet plutôt que simplement l'enfouir;
- Gestion locale;
- Solution durable, définitive et économique par rapport à d'autres options;
- Technologie éprouvée;
- Création d'emplois en région.

Inconvénients :

- Nouveau au Québec;
- Manque d'expertise en région.

Projet d'incinérateur

Travail de concert avec le MDDELCC (appui) - raisons :

- Bonne gestion des matières résiduelles (préoccupations environnementales);
- Initiatives de la MRC à continuer et à améliorer le recyclage et le compostage et à poursuivre ses efforts de sensibilisation, etc. (mesures du PGMR);
- Projet innovateur qui pourrait servir à d'autres MRC au Québec (projet-pilote);
- Solution durable de gestion des déchets;
- Technologie ayant évolué, donc moins polluante qu'elle l'était autrefois.

Projet d'incinérateur

Valorisation possible de l'énergie (eau chaude) :

- Chauffage des bâtiments du CVT (économie d'environ 30 000 \$/an);
- Chauffage de la plateforme de compostage (amélioration du compostage en saison froide et réduction du taux d'humidité);
- Aider à l'évaporation du bassin de lixiviat;
- Possibilités de greffer des projets de serres maraîchères.



Projet d'incinérateur

Prochaines étapes...

- Lancer le processus d'appel d'offres;
- Produire les plans et devis;
- Faire les demandes pour l'obtention du certificat d'autorisation;
- Construire l'incinérateur.

En parallèle...

- Création d'un groupe (table) de travail;
- Consultations sur le projet d'incinérateur.



Orientations et objectifs

Objectifs de la Politique québécoise de GMR

Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées annuellement

Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal

Recycler 60 % de la matière organique putrescible

Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de briques et d'asphalte

Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du secteur du bâtiment

Orientations de la MRC

Réduire la quantité de matières résiduelles vouées à l'enfouissement

Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI

Améliorer la quantité et la qualité des matières compostables récupérées par les citoyens et les ICI

Instaurer un programme de récupération des boues municipales et des installations septiques

Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition

Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi

Encourager les générateurs à poser des gestes concrets

Augmenter et encourager la récupération des produits électroniques, des piles et batteries, des lampes au mercure, des peintures et leurs contenants, des huiles, des filtres et leurs contenants

Chapitre 6 Plan d'action 2016-2020

31

Mesures proposées

Réduire la quantité de matières résiduelles vouées à l'enfouissement

- 1.1 Faire connaître davantage la collecte et le tri des matières résiduelles (ce qui va dans chaque bac);
- 1.2 Sensibiliser la population sur le coût de disposition des déchets;
- 1.3 Implanter le projet d'incinérateur;
- 1.4 Appliquer le règlement sur la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles, c'est-à-dire de passer aux amendes pour les contrevenants;
- 1.5 Appliquer la Politique de gestion des MR lors d'événements publics pour s'assurer que les organisateurs soient écoresponsables (meilleur tri);
- 1.6 Améliorer la gestion des collectes par apport volontaire (bacs en commun dans les secteurs de villégiature);
- 1.7 Essayer de trouver des débouchés pour le plastique d'ensilage.

Chapitre 6 Plan d'action 2016-2020

32

Mesures proposées

Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI

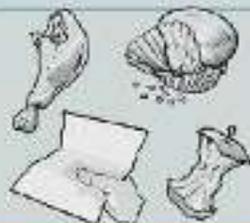
- 2.1 Améliorer le tri des matières recyclables;
- 2.2 Continuer les formations et ateliers sur la collecte sélective des matières recyclables.



Mesures proposées

Améliorer la quantité et la qualité des matières compostables récupérées par les citoyens et les ICI

- 3.1 Améliorer le tri des matières compostables;
- 3.2 Améliorer le processus de compostage (plateforme);
- 3.3 Distribuer du compost (municipalités + citoyens);
- 3.4 Continuer les formations et ateliers sur la collecte sélective des matières compostables.



Mesures proposées

Instaurer un programme de récupération des boues municipales et des installations septiques

- 4.1 S'assurer que les municipalités tiennent des données à jour sur les boues municipales et de fosses septiques (nombre, etc.);
- 4.2 Évaluer les options de gestion des boues de fosses septiques (encadrer les propriétaires, résidences non conformes);
- 4.3 Évaluer la possibilité de traiter les boues sur notre plateforme de compostage municipal.



Mesures proposées

Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition

- 5.1 Former un ou des écoconseillers pour les ICI et les entrepreneurs afin de les aider à mieux trier et gérer leurs résidus de CRD;
- 5.2 Former les surveillants des REL (améliorer le tri des MR reçues);
- 5.3 Essayer de trouver des débouchés pour le bois manufacturé;
- 5.4 Essayer de trouver des débouchés pour les bardeaux d'asphalte;
- 5.5 Sensibiliser les entrepreneurs et citoyens à disposer les résidus de béton, brique et asphalte au bon endroit.



Mesures proposées

Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi

- 6.1 Évaluer la possibilité d'implanter une ressourcerie régionale sur le territoire (secteur centre);
- 6.2 Mettre en place une nouvelle campagne d'ISÉ axé sur les 3RV-E.

Encourager les générateurs à poser des gestes concrets

- 7.1 Promouvoir le programme ICI ON RECYCLE! aux différentes ICI de la région et les encourager à adhérer au programme.

Augmenter et encourager la récupération des produits électroniques, des piles et batteries, des lampes au mercure, des peintures et leurs contenants, des huiles, des filtres et leurs contenants

- 8.1 Mettre en place une nouvelle campagne d'ISÉ axé sur les produits électroniques, les piles et batteries, les lampes au mercure, les peintures et leurs contenants, les huiles, les filtres et leurs contenants.

Chapitre 6 Plan d'action 2016-2020

37

Prévisions prébudgétaires et calendrier de mise en œuvre

Mesures	2016	2017	2018	2019	2020
Orientation 1 : Réduire la quantité de matières résiduelles vouées à l'enfouissement					
Total orientation 1	72 000 \$	70 140 \$	70 500 \$	70 900 \$	72 310 \$
Orientation 2 : Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI					
Total orientation 2	2 000 \$	2 040 \$	2 080 \$	2 120 \$	2 170 \$
Orientation 3 : Améliorer la quantité et la qualité des matières compostables récupérées par les citoyens et les ICI					
Total orientation 3	4 000 \$	9 080 \$	4 160 \$	4 250 \$	4 330 \$
Orientation 4 : Instaurer un programme de récupération des boues municipales et des installations septiques					
Total orientation 4	0 \$	0 \$	3 000 \$	0 \$	25 000 \$

Chapitre 6 Plan d'action 2016-2020

38

Mesures	2016	2017	2018	2019	2020
Orientation 5 : Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition					
Total orientation 5	39 000 \$	38 760 \$	39 540 \$	44 330 \$	41 130 \$
Orientation 6 : Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi					
Total orientation 6	0 \$	4 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Orientation 7 : Encourager les générateurs à poser des gestes concrets					
Total orientation 7	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 000 \$
Orientation 8 : Augmenter et encourager la récupération des produits électroniques, des piles et batteries, des lampes au mercure, des peintures et leurs contenants, des huiles, des filtres et leurs contenants					
Total orientation 8	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	117 000 \$	124 020 \$	119 280 \$	121 600 \$	148 940 \$

Chapitre 6 Plan d'action 2016-2020

39

Mesures	2016	2017	2018	2019	2020
Projet d'incinération (orientation 1)					
Total	4 000 000 \$	510 000 \$	520 200 \$	530 600 \$	541 220 \$

Budget incluant toute la GMR

Mesures	2016	2017
Total des mesures	4 117 000 \$	634 020 \$
Budget global (GMR)	2 900 000 \$	2 500 000 \$

Pour 2016, le budget est estimé à environ 2,9 M\$, incluant l'ensemble des frais rattachés à la GMR (collectes, main d'œuvre, camions, CVT, frais de financement pour l'incinérateur, etc.).

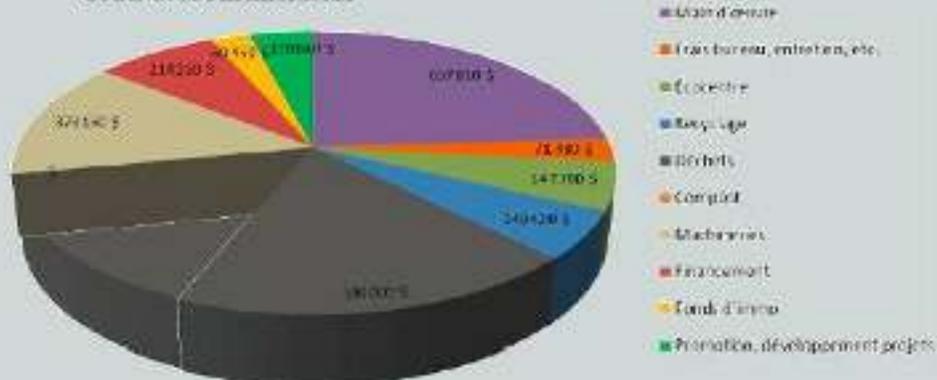
À compter de 2017, avec la mise en opération de l'incinérateur, les coûts devraient diminuer à environ 2,5 M\$, tout inclut!

Chapitre 6 Plan d'action 2016-2020

40

Budget – Dépenses par poste budgétaire (2013)

Coûts actuels
Coûts avec l'incinérateur



Surveillance et suivi du PGMR

- Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE)
 - Formé d'élus, de directeurs généraux municipaux et d'employés de la MRC;
 - En fonction depuis 2006;
 - Mandat : suivi des divers dossiers en lien avec la GMR, recommandations au conseil des maires.
- Rapport de suivi (bilan annuel) de la mise en œuvre des mesures prévues au PGMR



PÉRIODE DE QUESTIONS



ANNEXE 4

Résolutions de la MRC de Témiscamingue



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8

Téléphone : 819 629-2829
Télécopieur : 819 629-3472
Courriel : mrc@mrcstemiscamingue.qc.ca
Site Web : www.mrcstemiscamingue.qc.ca

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2014, à 19 h 00 (7 h 00 pm), à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M ^{me} Lyna Pine	,	mairesse d'Angliers
M. Luc Lalonde	,	maire de Béarn
M. Jean-Yves Parent	,	maire de Duhamel-Ouest
M. Maurice Lavardière	,	maire de Guérin
M. Norman Young	,	maire de Kipawa
M ^{me} Isabelle Morin	,	mairesse de Laforce
M. Michel Duval	,	maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette	,	maire de Laverlochère
M. Simon Gélinas	,	maire de Lorrainville
M. Éric Dubuque	,	maire de Moffet
M ^{me} Carmen Rivard	,	mairesse de Nédélec et préfète suppléante de la MRCT
M. Alain Flageol	,	maire de Notre-Dame-du-Nord
M. Jocelyn Aylwin	,	maire de Rémigny
M. Donald Alarie	,	maire de St-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin	,	maire de St-Édouard-de-Fabre
M ^{me} Édith Lafond	,	mairesse de St-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer	,	maire de la Ville de Belleterre
M ^{me} Nicole Rochon	,	mairesse de la Ville de Témiscaming
M. Mario Lefebvre	,	maire suppléant de la Ville de Ville-Marie

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :

M^{me} Patricia Noël, présidente du Comité municipal de Lanéel
et représentante du territoire non organisé

SOUS LA PRÉSIDENTICE DE :

M. Amaud Warolin, préfet de la MRCT

EST ABSENT :

M. André Pâquet, maire de Fugéreville

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault	,	coordonnateur au service d'aménagement
M ^{me} Katy Pellerin	,	directrice du Centre de valorisation et chargée de projet en environnement
M. Tomy Boucher	,	directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint
M ^{me} Lyne Gironne	,	directrice générale – secrétaire-trésorière

Page 1 de 2

Angliers • Béarn • Belleterre • Duhamel-Ouest • Fugéreville • Guérin • Kipawa • Laforce
Latulipe-et-Gaboury • Laverlochère • Lorrainville • Moffet • Nédélec • Notre-Dame-du-Nord • Rémigny • St-Bruno-de-Guigues
St-Édouard-de-Fabre • St-Eugène-de-Guigues • Témiscaming • Ville-Marie • Lanéel (TNO)



RÉSOLUTION N^o 12-14-546

Objet : Gestion des matières résiduelles – Révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

Considérant que le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Témiscamingue est en vigueur depuis 2005,

Considérant qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), il y a lieu de procéder à la révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Témiscamingue,

Considérant que la MRC de Témiscamingue, conformément aux dispositions de l'article 53.11 de la LQE, doit adopter une résolution de démarrage pour amorcer le processus de révision de son PGMR;

Il est proposé par M. Éric Dubuque
appuyé par M^{me} Isabelle Morin
et résolu unanimement

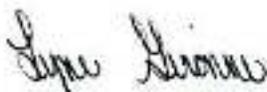
- ❖ Que la MRC de Témiscamingue amorce la révision de son Plan de gestion des matières résiduelles;
- ❖ Qu'un avis soit diffusé dans un journal publié sur son territoire;
- ❖ Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ainsi qu'aux MRC environnantes.

(S) ARNAUD WAROLIN, PRÉFET
ARNAUD WAROLIN, PRÉFET

(S) LYNE GIRONNE, D. G. – SEC.-TRÉS.
LYNE GIRONNE, D. G. – SEC.-TRÉS.

Certifié copie conforme,

Ce 09 janvier 2015



Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière
Municipalité régionale de comté de Témiscamingue
LG/mg

Note : Le texte du présent extrait est sujet à correction par le conseil des maires lors de l'adoption du procès-verbal.



MRC de Témiscamingue

Angliers * Béarn * Belleterre * Duhamel-Ouest * Fugèreville * Guérin * Kipawa * Laforce * Laniel (CNO) *
Latulipe-et-Gaboury * Laverlochère * Lorrainville * Moffet * Nédélec * Notre-Dame-du-Nord * Rémigny *
St-Bruno-de-Guigues * St-Édouard-de-Fabre * St-Eugène-de-Guigues * Témiscaming * Ville-Marie

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209 • Ville-Marie (Québec) J8Y 1X8
Téléphone : 819 629-2029 / Ligne sans frais : 1 855 622-MRCT (6720) • Télécopieur : 819 629-3472
Courriel : mrc@mrcstemiscamingue.qc.ca • Site Internet : www.mrcstemiscamingue.org

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le MERCREDI 21 OCTOBRE 2015, à 19 h 30 (7 h 30 pm), à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M ^{me} Lyna Pine	, mairesse d'Angliers
M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Jean-Yves Parent	, maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière	, maire de Guérin
M. Norman Young	, maire de Kipawa
M ^{me} Isabelle Morin	, mairesse de Laforce
M. Michel Duval	, maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
M. Éric Dubuque	, maire de Moffet
M. Alain Flageol	, maire de Notre-Dame-du-Nord
M. Jocelyn Aylwin	, maire de Rémigny
M. Jean-Yves Lacroix	, maire suppléant de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin	, maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M ^{me} Édith Lafond	, mairesse de Saint-Eugène-de-Guigues
M ^{me} Nicole Rochon	, mairesse de la Ville de Témiscaming
M. Bernard Flébus	, maire de la Ville de Ville-Marie

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :

Mme Patricia Noël	, présidente du Comité municipal de Laniel et représentante du territoire non organisé
-------------------	---

SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M. Arnaud Warolin	, préfet de la MRCT
-------------------	---------------------

EST ABSENT :

M. Denis Paquet	, maire de Nédélec
M. Bruno Boyer	, maire de la Ville de Belleterre

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault	, coordonnateur au service d'aménagement
Mme Katy Pellerin	, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion Des matières résiduelles
M ^{me} Monia Jacques	, coordonnatrice du PDZA et agente de développement rural
M. Tomy Boucher	, directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint
M ^{me} Lyne Gironne	, directrice générale – secrétaire-trésorière

RÉSOLUTION N^o 10-15-447

Objet : Gestion des matières résiduelles – Adoption du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Témiscamingue 2016-2020.

Considérant que le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Témiscamingue est en vigueur depuis le 25 janvier 2005 et qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les cinq ans;

Considérant que conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC a adopté le 17 décembre 2014 une résolution amorçant le processus de révision de son PGMR;

Considérant que dans les 12 mois qui suivent le début du processus, le conseil de la MRC doit adopter, par résolution, un projet du plan de gestion;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu unanimement

- ❖ D'adopter le projet du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Témiscamingue 2016-2020;
- ❖ Que le projet du plan sera soumis à au moins deux consultations publiques dans un délai d'au plus 60 jours, mais d'au moins 45 jours suite à la publication du sommaire du projet du plan dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC, accompagné d'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées;
- ❖ Que le projet du plan peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan;
- ❖ Que le projet de PGMR soit transmis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi qu'aux MRC environnantes ou desservies par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du projet du plan.

L'adoption de cette résolution fait suite à la présentation du projet du Plan de gestion des matières résiduelles par M^{me} Katy Pellerin. Au terme de ladite présentation, huit orientations sont ciblées :

1. Réduire la quantité de matières résiduelles vouées à l'enfouissement;
2. Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI.
3. Améliorer la quantité et la qualité des matières compostables récupérées par les citoyens et les ICI;

4. Instaurer un programme de récupération des boues municipales et des installations septiques;
5. Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition;
6. Encourager les filières de réduction à la source et le réemploi;
7. Encourager les générateurs à poser des gestes concrets;
8. Augmenter et encourager la récupération des produits électroniques, des piles et batteries, des lampes au mercure, des peintures et leurs contenants, de huiles, des filtres et leurs contenants.

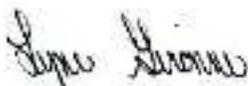
Les prochaines étapes à réaliser :

- Constitution d'une commission;
- Publication du sommaire du projet PGMR dans un journal (45 jours avant les consultations);
- Réalisation d'au moins deux consultations publiques;
- Production d'un rapport de consultation;
- Transmission du plan modifié et du rapport, au ministre et auprès de chaque MRC avoisinante.

(S) ARNAUD WAROLIN, PRÉFET
ARNAUD WAROLIN, PRÉFET

(S) LYNE GIRONNE, D. G. – SEC.-TRÉS.
LYNE GIRONNE, D. G. – SEC.-TRÉS.

Certifié copie conforme,
Ce 27 octobre 2015



Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière
Municipalité régionale de comté de Témiscamingue

LG/mg

Note : Le texte du présent extrait est sujet à correction par le conseil des maires, lors de l'adoption du procès-verbal.



MRC de Témiscamingue

Angliers * Béarn * Belleterre * Duhamel-Ouest * Fugèreville * Guérin * Kipawa * Laforce * Laniel (TND) *
Lantape-et-Gaboury * Laverlochère * Lorrainville * Moffet * Nédélec * Notre-Dame-du-Nord * Régnier *
St-Bruno-de-Guigues * St-Édouard-de-Fabre * St-Eugène-de-Guigues * Témiscaming * Ville-Marie

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209 • Ville-Marie (Québec) J9V 1X8
Téléphone : 819 629-2829 / Ligne sans frais : 1 866 622-MRCT (6728) • Télécopieur : 819 629-3472
Courriel : mrc@mrctemiscamingue.qc.ca • Site Internet : www.mrctemiscamingue.org

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le MERCREDI 20 JANVIER 2016, à 19 h 30 (7 h 30 pm), à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Lyna Pine , maîtresse d'Angliers
M. Jean-Yves Parent , maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet , maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière , maire de Guérin
M. Norman Young , maire de Kipawa
M^{me} Isabelle Morin , maîtresse de Laforce
M. Michel Duval , maire de Lantape-et-Gaboury
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M. Éric Dubuque , maire de Moffet
M. Denis Paquet , maire de Nédélec
M. Jocelyn Aylwin , maire de Régnier
M. Jean-Yves Lacroix , maire suppléant de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin , maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M^{me} Édith Lafond , maîtresse de Saint-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer , maire de la Ville de Belleterre
M^{me} Nicole Rochon , maîtresse de la Ville de Témiscaming
M. Bernard Flébus , maire de la Ville de Ville-Marie

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :

M^{me} Patricia Noël , présidente du Comité municipal de Laniel
et représentante du territoire non organisé

SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M. Arnaud Warolin , préfet de la MRCT

SONT ABSENTS :

M. Luc Lalonde , maire de Béarn
M. Alain Flageol , maire de Notre-Dame-du-Nord

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Monia Jacques , coordonnatrice du PDZA et agente de développement rural
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion
des matières résiduelles
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

RÉSOLUTION N^O 01-16-033

Objet : Constitution d'une commission de consultations publiques pour le projet du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

Considérant que le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Témiscamingue est en vigueur depuis le 25 janvier 2005 et, qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document aux cinq ans;

Considérant que la MRC de Témiscamingue a procédé à l'adoption du projet du Plan de gestion des matières résiduelles le 21 octobre 2015;

Considérant que le projet du plan doit être soumis à des consultations publiques par l'intermédiaire d'une commission;

Considérant que la commission doit être constituée d'au plus dix membres désignés par le conseil, dont au moins un représentant du milieu des affaires, un représentant du milieu syndical, un représentant du milieu sociocommunautaire et un représentant des groupes de protection de l'environnement;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

❖ De recommander les personnes suivantes pour faire partie de la commission :

1. M. Pascal Champoux – Représentant du milieu des affaires
2. M. Éric Cloutier – Représentant du milieu sociocommunautaire
3. M. Bernadln Létourneau – Représentant du milieu syndical
4. M^{me} Sophie Laliberté – Représentante des groupes de protection de l'environnement
5. M. Arnaud Warolin – Représentant du milieu municipal
6. M. Bernard Flébus – Représentant du milieu municipal
7. M. Luc Lalonde – Représentant du milieu municipal
8. M. Tomy Boucher – Représentant de la MRCT

M^{me} Katy Pellerin agira à titre de personne-ressource pour tout le processus de consultations publiques.

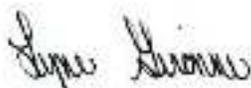
Le rapport de consultation sera transmis au plus tard trois semaines après les assemblées publiques.

(S) ARNAUD WAROLIN, PRÉFET
ARNAUD WAROLIN, PRÉFET

(S) LYNE GIRONNE, D. G. – SEC.-TRÉS.
LYNE GIRONNE, D. G. – SEC.-TRÉS.

Certifié copie conforme,

Ce 03 février 2016



Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière
Municipalité régionale de comté de Témiscamingue

LG/mg

Note : Le texte du présent extrait est sujet à correction par le conseil des maires, lors de l'adoption du procès-verbal.



MRC de Témiscamingue

Angliers * Béarn * Belleterre * Duhamel-Ouest * Fugèreville * Guérin * Kipawa * Laforce * Laniel (TNC) *
Latulipe-et-Gaboury * Laverlochère * Lorrainville * Moffet * Nédélec * Notre-Dame-du-Nord * Rémigny *
St-Bruno-de-Guigues * St-Édouard-de-Fabre * St-Eugène-de-Guigues * Témiscaming * Ville-Marie

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209 • Ville-Marie (Québec) J9V 1X8
Téléphone : 819 829-2829 / Ligne sans frais : 1 855 622-MRCT (6728) • Télécopieur : 819 829-3472
Courriel : mrc@mrcdemiscamingue.qc.ca • Site Internet : www.mrcdemiscamingue.org

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le MERCREDI 20 AVRIL 2016, à 19 h 30 (7 h 30 pm), à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M ^{me} Lyna Pine	, mairesse d'Angliers
M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Jean-Yves Parent	, maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière	, maire de Guérin
M. Norman Young	, maire de Kipawa
M ^{me} Isabelle Morin	, mairesse de Laforce
M. Michel Duval	, maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
M. Denis Paquet	, maire de Nédélec
M. Alain Flageol	, maire de Notre-Dame-du-Nord
M. Jocelyn Aylwin	, maire de Rémigny
M ^{me} Carmen Côté	, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin	, maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M ^{me} Édith Lafond	, mairesse de Saint-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer	, maire de la Ville de Belleterre
M ^{me} Nicole Rochon	, mairesse de la Ville de Témiscaming
M. Bernard Flébus	, maire de la Ville de Ville-Marie

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :

M^{me} Patricia Noël , présidente du Comité municipal de Laniel
et représentante du territoire non organisé

SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M. Arnaud Warollin , préfet de la MRCT

EST ABSENT :

M. Éric Dubuque , maire de Moffet

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion
des matières résiduelles
M. Tomy Boucher , directeur général – secrétaire-trésorier intérimaire

RÉSOLUTION N^O 04-16-171

Objet : Gestion des matières résiduelles – Transmission du projet de PGMR 2016-2020 modifié suite aux consultations publiques.

Considérant que le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Témiscamingue est en vigueur depuis le 25 janvier 2005 et qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les cinq ans;

Considérant que conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC a adopté le 17 décembre 2014 une résolution amorçant le processus de révision de son PGMR;

Considérant que la MRC de Témiscamingue a procédé à l'adoption du projet de Plan de gestion des matières résiduelles le 21 octobre 2015;

Considérant que le projet de plan a été soumis à des consultations publiques dans un délai d'au moins 45 jours suivant la publication du sommaire du projet de plan dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC, accompagné d'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées;

Considérant que les consultations publiques ont eu lieu les 24, 30 et 31 mars 2016;

Considérant qu'un rapport a été produit par la commission responsable de l'organisation des consultations publiques et est transmis au conseil;

Considérant que, conformément à l'article 53.16 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le projet de PGMR a été modifié pour tenir compte, le cas échéant, des avis reçus lors de ces consultations publiques;

Considérant que ce projet de plan modifié et le rapport de consultation doivent maintenant être transmis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi qu'à chaque MRC environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du projet de plan;

Il est proposé par M. Mario Drouin
appuyé par M^{me} Édith Lafond
et résolu unanimement

- ❖ Que le projet de plan modifié, accompagné du rapport de consultation, soit transmis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi qu'aux MRC environnantes ou desservies par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du projet de plan.

(S) ARNAUD WAROLIN, PRÉFET
ARNAUD WAROLIN, PRÉFET

(S) TOMY BOUCHER, D. G. – SEC. TRÉS. INTÉRIMAIRE
TOMY BOUCHER, D. G. – SEC. TRÉS. INTÉRIMAIRE

Certifié copie conforme,

Ce 05 mai 2016



Tomy Boucher, directeur général – secrétaire-trésorier intérimaire
Municipalité régionale de comté de Témiscamingue

TB/mg

Note : Le texte du présent extrait est sujet à correction par le conseil des maires, lors de l'adoption du procès-verbal.

